

CERTIFICAT INDIVIDUEL PHYTOSANITAIRE : CERTIPHYTO

OBJECTIFS

Ce certificat justifie de l'aptitude de la personne à exercer son activité en lien avec les produits phytosanitaires.

Il est possible de l'obtenir via un simple test. En cas d'échec, il n'est pas possible de repasser le test, il faut alors suivre la formation.

Que ce soit en formation ou en test, les thèmes abordés sont :

- La réglementation
- La prévention des risques pour la santé humaine
- La prévention des risques pour l'environnement
- Les méthodes alternatives visant à limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques

NB : il existe 9 catégories de Certiphyto, propres à chaque activité. Selon votre activité, il se peut que vous ayez besoin de 2 catégories de certificats.

A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Toute entreprise exerçant une des activités suivantes est concernée :

- Vente et/ou distribution de produits phytosanitaires
- Application en prestation de service
- Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

L'obligation s'applique quel que soit le chiffre d'affaires et la forme sociétaire de l'entreprise.

DURÉE & COÛT

La durée de la formation varie selon la catégorie de Certificat Individuel demandée. Elle varie entre 2 (exploitation agricole), 3 (vente, travaux & services) et 4 jours (conseil à l'utilisation).

Le passage du test coûte 75 €. Le coût de la formation est de 105 € par jour.

COORDONNÉES

FREDON AUVERGNE
SITE DE MARMILHAT
83 AVENUE DE L'EUROPE
63370 LEMPDES
04 73 42 14 63
Contact : Virginie GAUTHIER

ASFONA
158 AVENUE LEON BLUM
63000 CLERMONT- FERRAND
05 49 75 10 01